



## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FIVG y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisant la croissance potentielle des investissements ».

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par ce FIVG sur une année	
Frais courants	1 %(**)
Frais prélevés par ce FIVG dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du FCP et celle de son indice de référence Bloomberg Barclays EuroAgg 5-7 Year TR Index Value Unhedged. (**)

(\*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020 et peut varier d'un exercice à l'autre.

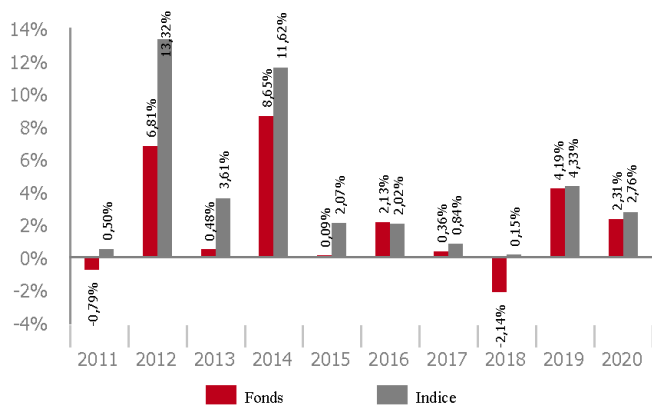
La part « I » est réservée à la souscription par les investisseurs institutionnels.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de ce fonds disponible sur demande auprès de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting - 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou disponible sur le site internet [www.hga.humanis.com](http://www.hga.humanis.com).**

(\*\*) La commission de surperformance sera applicable pour la première fois à compter de l'exercice qui débutera le 01/01/2020 et se terminera le 31 décembre 2020.

## Performances passées



**AVERTISSEMENT :** Les performances affichées sont celles de la SICAV « COPERNIC OBLIGATION » ayant fusionné dans ce FCP au jour de sa création. Ses caractéristiques sont identiques à celle du FCP (orientation de gestion, stratégie d'investissement, profil de risque, tarification). Le FCP ne pouvant afficher de performances sur une durée inférieure à 12 mois, ce diagramme est en attendant fourni à titre d'information.

Il ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

**Devise :** Euro.

**A compter du 15/07/2019, le FCP change de stratégie d'investissement.**

Par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité et ne reflètent pas la gestion actuelle du fonds.

**Date de création du fonds :** 02/05/2019

## Informations pratiques

> **Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES  
> **Commissaire aux comptes :** KPMG AUDIT  
> **Forme juridique :** Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG)  
> **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative du fonds / information sur chaque part :**  
disponibles sur demande auprès de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting - 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou [mhga.reporting@malakoffhumanis.com](mailto:mhga.reporting@malakoffhumanis.com).

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. La législation fiscale sur l'imposition du pays d'origine du fonds pourrait avoir une incidence individuelle de l'investisseur.

Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIVG est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
**MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS** est agréée par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **30-07-2021**.